Relève des compteurs et facture d'eau



Compteurs télérelevés

Le service de la régie déploie actuellement, sur l’ensemble du territoire de l’Agglo, un système de télérelève des compteurs.

Ces nouveaux compteurs vont permettre au service de relever quotidiennement l’index pour vous informer en cas de surconsommation et ainsi de vous facturer au plus juste votre consommation.

Le déploiement est finalisé et fonctionnel sur le secteur sud, pour les communes suivantes :

Athis, Blancs-Coteaux, Saint-Mard-les-Rouffy, Rouffy, Pocancy, Germinon, Vélye, Vouzy, Chaintrix-Bierges, Vélye, Villeseneux, Clamanges, Trécon, Ecury-le-Repos, Pierre-Morains, Bergeres-lès-Vertus, Villeneuve-Renneville-Chevigny, Le Mesnil-sur-Oger, Val-des-Marais, Vert-Toulon, Loisy-en-Brie, Givry-les-Loisy, Etrechy, Soulières, Villers-aux-Bois, Chaltrait, Moslins, Grauves, Mancy, Morangis, Chavot-Courcourt, Monthelon et Vinay

Le déploiement est en cours sur le secteur nord et concerne les communes suivantes :

Brugny-Vaudancourt, Moussy, Pierry, Epernay, Mardeuil, Cumières, Magenta, Chouilly, Oiry, Plivot, Cuis, Cramant, Avize, Flavigny et les Istres-et-Bury

Le système de télérelève proposé par Veolia n'est plus disponible depuis le 01/01/2022.

Réception de la facture

La facture d’eau sera émise 1 seule fois par an sur un index relevé.

- Sur le secteur sud, la facture sera émise en septembre-octobre.

- Sur le secteur nord, les factures seront émises en fonction des communes : entre mars et avril pour les abonnés d'Epernay et en mai-juin pour les autres communes.

A réception de votre facture, le service de la régie sera à votre disposition pour faciliter et adapter le paiement de votre facture.

Retrouvez les coordonnées du service sur ce lien : Contacter le service Eau et Assainissement

Payer ma facture d'eau

Pour le paiement de vos factures, la régie vous propose 8 modes de paiement différents :

- La mensualisation : il vous suffit de renvoyer le mandat SEPA en cochant la case de votre choix.

- Le prélèvement : il vous suffit de renvoyer le mandat SEPA en cochant la case de votre choix.

- Le virement : RIB mentionné sur le verso de la facture.

- La carte bancaire : sur place à l'Hôtel de Communauté à Epernay et à la Maison de la Communauté à Vertus

- Le portail abonnés : sur ce lien.

- Le chèque bancaire ou postal : à envoyer à l'adresse mentionnée sur votre facture.

- Numéraire : sur place à l'Hôtel de Communauté à Epernay et à la Maison de la Communauté à Vertus.

Documents
mandat SEPA